

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 120 (2012)

Artikel: Un aspect de la sociabilité lettrée dans le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime : la fondation des bibliothèques publiques d'Yverdon et de Morges
Autor: Dubois, Thierry
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847081>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Thierry Dubois

UN ASPECT DE LA SOCIABILITÉ LETTRÉE DANS LE PAYS DE VAUD À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME : LA FONDATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES D'YVERDON ET DE MORGES

Dans l'histoire de la diffusion du savoir et des pratiques sociales liées à la lecture, l'étude du for privé l'a jusqu'à présent emporté sur celle des espaces collectifs de la lecture, ces foyers de sociabilité dans lesquels le livre, possédé en commun, donne lieu à des débats et à des échanges éclairés¹. Les bibliothèques publiques, par exemple, ont peu retenu l'attention des historiens, en comparaison des bibliothèques privées, qui ont fait l'objet de nombreuses études, notamment en France, sur la base de catalogues manuscrits ou imprimés, voire d'inventaires après décès, pour certaines grandes figures historiques ou littéraires, dans des régions (Paris, l'Ouest) ou des catégories sociales particulières (le clergé, la noblesse)².

Si les deux premières bibliothèques publiques du Pays de Vaud, fondées l'une à Yverdon en 1761 par la Société économique locale, l'autre à Morges en 1767 par la Société littéraire, ont déjà suscité au moins 2 articles, personne ne s'est encore penché en détail sur la nature de leurs fonds et de leur public à leurs débuts³. Le présent article se propose, dans un premier temps, de replacer leur fondation dans son contexte et, dans un second temps, de reconstituer leur fonds primitif, tel qu'il ressort de leur premier catalogue imprimé, et de tracer les contours de leur public d'origine, afin de les soumettre, l'un à une analyse quantitative et qualitative, l'autre à une approche sociologique.

Les sources manuscrites à disposition comprennent avant tout les archives administratives de ces deux institutions, qui sont conservées sur place, soit les registres des

1 Roger Chartier et Daniel Roche, « Les pratiques urbaines de l'imprimé », in *Histoire de l'édition française, t. 2: Le Livre triomphant (1660-1830)*, Henri-Jean Martin et Roger Chartier (dir.), Paris: Promodis, 1984, pp. 402-429 (en particulier pp. 411-414).

2 Il est symptomatique que dans un article de 48 pages qui brosse un panorama historiographique de l'histoire des bibliothèques, assorti d'une ample bibliographie, Louis Trénard n'en consacre que 4 aux bibliothèques publiques (« De l'histoire des bibliothèques... », in Louis Trénard (dir.), *Les Bibliothèques au XVIII^e siècle*, Bordeaux: Société des bibliophiles de Guyenne, 1989, pp. 7-55, en l'occurrence, pp. 43-47).

procès-verbaux des assemblées de la direction, ceux des dons, des entrées, des comptes et des inventaires, ainsi que les règlements et la correspondance. Les registres de prêt ont malheureusement disparu dans les deux cas. Au premier rang des sources imprimées figurent les catalogues que ces établissements publics font paraître, dès leur création, à un rythme soutenu par nécessité, à l'inverse de la Bibliothèque académique de Lausanne, qui ne publie le sien pour la première fois qu'après plus de deux siècles d'existence, en 1764, au moment où elle s'entrouvre au public. À Yverdon, 2 catalogues généraux et 3 suppléments paraissent entre 1765 et 1809, 4 catalogues généraux et 8 suppléments à Morges entre 1768 et 1811. Les catalogues généraux renferment en principe le règlement de la bibliothèque, ainsi que les listes, tenues à jour, des souscripteurs et des bienfaiteurs.

NAISSANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE

Mais qu'entend-on au XVIII^e siècle, en France ou en Suisse, quand on parle de bibliothèque *publique*? Dès la Renaissance, l'adjectif qualifie ce qui est relatif à l'État, ce dont la propriété est commune ou ce qui est à l'usage de tous. Au XVIII^e siècle, les trois sens de ce mot demeurent dissociés: d'une part rares sont les bibliothèques relevant d'une autorité de droit public; d'autre part, la possession en commun n'implique pas forcément un usage collectif et l'ouverture à tous, et vice versa. Certaines collections privées sont accessibles à tous sans exclusive, d'autres n'accueillent que les savants, les lecteurs connus ou les visiteurs étrangers. C'est le cas notamment de plusieurs bibliothèques parisiennes, qu'elles soient religieuses ou laïques, et qu'elles appartiennent à un établissement d'enseignement ou à une abbaye, à un particulier ou à un corps civil.

À l'inverse, l'accès à une collection, s'il est universel en théorie, peut être très restreint dans les faits. Par exemple, les établissements qui voient le jour en Suisse romande à cette époque sous l'étiquette de « bibliothèques publiques » font le tri à l'entrée par le biais du montant de la souscription qu'ils imposent à leurs membres: à

3 (Note de la p. 241.) Silvio Corsini, « On ne prête qu'aux riches... Les bibliothèques publiques du Pays de Vaud au dix-huitième siècle », in Louis Trénard (dir.), *Les Bibliothèques au XVIII^e siècle*, op. cit., pp. 265-297; et, du même auteur, « Les bibliothèques publiques », in Corinne Chuard (dir.), *Vaud sous l'Acte de médiation (1803-1813): la naissance d'un canton confédéré*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 122, Lausanne: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 2002, pp. 335-343; Urs Leu, Hanspeter Marti et Jean-Luc Rouiller (dir.), *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*, Hildesheim/Zurich/New York: Olms-Weidmann, 2011, 3 vol., t. 3, pp. 100-108 et 134-143. Le présent article livre quelques éléments d'une étude en cours qui porte sur le premier demi-siècle d'existence des premières bibliothèques publiques du Pays de Vaud, sur leur mode de fonctionnement, leurs ressources financières, leurs fonds et leur public, et sur leur complémentarité avec d'autres structures de sociabilité liées à la lecture – la bibliothèque de l'Académie et les cabinets littéraires.

Yverdon, les 30 £ d'une souscription à vie sont l'équivalent des gages annuels d'une servante. Dans ces conditions, même le tarif d'un abonnement à l'année, quand bien même il ne dépasse pas 3 £, est prohibitif pour beaucoup. À Morges, il faut s'acquitter une fois pour toutes d'une taxe de 64 £, montant excédant les gages annuels d'un serviteur, pour une souscription complète, qui permet de jouir de pleins droits durant toute sa vie et de les transmettre à tous ses descendants mâles à perpétuité, et à ses filles à titre viager.

La Bibliothèque d'Yverdon est publique dans les deux derniers sens du terme. Premièrement, comme la bibliothèque de Morges, elle est de droit ouverte à tous, même si l'accès en est restreint de fait; deuxièmement, elle appartient à la ville, la Société économique qui l'a fondée se contentant d'en assurer l'administration.

Quant à la bibliothèque de Morges, elle donne un tour étroit au deuxième sens du mot «public», dans la mesure où, en vertu d'une redevance fixe dont ils se sont acquittés, les souscripteurs sont copropriétaires des fonds documentaires, dont ils délèguent la gestion à la Société littéraire⁴.

Les premières bibliothèques ouvertes au public ne voient pas le jour dans les mêmes circonstances en Suisse romande qu'en France. Il s'en ouvre 6 en France au XVI^e siècle, 14 durant le Grand Siècle, avant tout dans des communautés religieuses, et quelque 55 au siècle des Lumières, avant la Révolution, à l'initiative de particuliers ou d'institutions privées, dont près des deux tiers après 1750. On en compte 5 à Orléans, 4 à Toulouse, 3 à Lyon. Neuf des 20 bibliothèques parisiennes sont publiques de droit, et 4 sont semi-publiques. Dans la plupart des cas, un membre du clergé régulier ou séculier, voire un magistrat, lègue sa bibliothèque, souvent assortie d'une rente pour son entretien et son accroissement, à une congrégation, à un collège ou à une académie, voire à un corps de ville, sous la réserve expresse qu'elle soit mise à la disposition du public. Par cette clause contraignante, un bienfaiteur sur le point de décéder, souvent sans postérité, évite la dispersion de son patrimoine livresque et se survit dans son nom, qui y reste attaché. Les villes françaises qui créent une bibliothèque publique abritent des communautés ecclésiastiques ou un établissement d'enseignement; souvent elles sont le siège d'une académie ou de sociétés savantes, et remplissent des fonctions administratives,

4 «De tout ce qui a été dit, il résulte que la bibliothèque appartiendra en toute propriété, non pas à la Société littéraire, mais au corps de Mrs les souscrivants, dont laditte Société fera partie» ([François-Samuel Mandrot], «Projet sur lequel on a souscrit pour la bibliothèque de Morges», *Catalogue des livres de la Bibliothèque de Morges, avec le projet sur lequel on a souscrit, les règlements de la Bibliothèque, un discours sur l'utilité de l'imprimerie, les noms des souscrivants et ceux des bienfaiteurs*, Imprimé à Lausanne: chez J. Pierre Heubach & C^{ie}, 1768, in-8, p. 8).

judiciaires et fiscales. Les bibliothèques religieuses y sont le plus nombreuses. La suppression de l'ordre des Jésuites en 1762, puis les confiscations révolutionnaires susciteront l'éclosion d'une nouvelle floraison de bibliothèques ouvertes au public (quelque 90 après 1790)⁵.

La bibliothèque de Grenoble fait figure d'exception parmi les bibliothèques publiques fondées en France avant la Révolution, dans la mesure où elle n'est pas issue du legs d'un haut personnage. Cette ville de 20 000 à 25 000 habitants, favorable aux Lumières, siège d'une importante garnison et de plusieurs juridictions (le Parlement du Dauphiné, la Chambre des comptes et le Tribunal de bailliage), présente le cas particulier de l'acquisition collective d'une bibliothèque dans le but de la rendre publique. Lorsque l'évêque et prince de Grenoble Jean de Caulet (1693-1771) meurt en laissant une collection de 31 350 volumes, avant tout riche en histoire (38%), en théologie (26%) et en droit (20%), une souscription publique récolte en quelques mois plus d'argent qu'il n'en faut pour l'acheter aux enchères. Ouverte à tous quatre jours par semaine, six heures par jour, dès 1774, elle est administrée par un collège de 25 directeurs qui ne tarde pas à se transformer en véritable société savante. Par lettres-patentes, ce collège est érigé d'abord en Société littéraire en 1780, et autorisé à recevoir des dons et legs, puis en académie – l'Académie delphinale – en 1789. Le nombre de ses membres est alors porté à 40. Le gouvernement royal, les conseillers au Parlement et le corps de ville lui font un don annuel. Dès 1787, elle met au concours chaque année deux questions relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie, décerne des prix et fait imprimer le compte rendu de ses travaux⁶.

C'est en terre protestante, au XVIII^e siècle, que sont nées les premières bibliothèques publiques de Suisse, en général par le biais d'une souscription. Dans un territoire très morcelé, l'absence de communautés religieuses, d'un clergé fortuné et de grands commis de l'État, propriétaires de vastes bibliothèques particulières⁷ et soucieux de perpétuer leur nom en préservant l'intégrité de leurs collections, dessine un paysage qui

- 5 Louis Desgraves, « Vers la bibliothèque publique », in Claude Jolly (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, t. 2: Les Bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, Paris: Promodis, 1988, pp. 391-413; dans le même volume, voir aussi l'article de Paul-Marie Grinevald, « Besançon au XVIII^e siècle », pp. 467-475; pour un inventaire exhaustif des bibliothèques publiques françaises, voir *Patrimoine des bibliothèques de France: un guide des régions*, Paris: Payot, 1995, 11 vol.
- 6 *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble, première partie*, À Grenoble: chez J. Allier, 1787, in-4, pp. 1-21; voir aussi Louis Gautier, « Notice historique sur l'Académie delphinale », *Bulletin de l'Académie delphinale*, 3^e série, t. 11, 1875, pp. LXXVI-XCIV; Pierre Vaillant, « L'intellectualité d'une société provinciale à la fin de l'Ancien Régime: la fondation de la Bibliothèque de Grenoble », in *Cahiers d'histoire*, t. 8, 1963, pp. 281-301.

contraste avec la situation de la France à la même époque. En Suisse, les premiers établissements ouverts à tous ne sont pas issus du legs d'un chanoine ou d'un personnage de haut rang, prélat ou parlementaire, mais ils ont été fondés, en règle générale, soit par des corps de ville, soit par des sociétés savantes au sein desquelles les pasteurs, relais cardinaux dans la transmission du savoir, jouaient souvent un rôle de premier plan.

C'est justement à l'initiative de quelques-uns d'entre eux que la plus ancienne a vu le jour à Glaris avant 1733; outre celles d'Yverdon et de Morges, d'autres ont tôt été fondées, à Soleure en 1761, par le Conseil de la ville, à la suite d'un don du baron Pierre Victor de Besenval (1721-1791); à Bienne en 1765 par le pasteur de l'Église allemande Johann Jakob Eldin († 1780); à Lausanne en 1781, par la Société littéraire, à l'instigation de Jacques-Georges Deyverdun (1734-1789); enfin, à Neuchâtel par le Conseil général en 1788, à la faveur d'un legs de David de Pury (1709-1786); sans oublier la Société littéraire de Vevey, qui dispose d'une bibliothèque circulante depuis 1780.

À certains égards, les premières bibliothèques publiques du Pays de Vaud s'apparentent à celle de Grenoble. Comme elle, celle d'Yverdon est une bibliothèque de souscription liée à une société savante qui agit des questions relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie. Si celle de Grenoble est née de l'acquisition commune d'une bibliothèque privée, à l'inverse celle d'Yverdon a pour particularité que l'essentiel de ses fonds provient de la réunion de fragments de bibliothèques particulières appartenant à des notables du cru. En effet, en plus de s'acquitter d'une souscription ponctuelle, chacun des membres fondateurs a fait présent à la Société économique d'un certain nombre de titres tirés de sa bibliothèque personnelle.

LES RAISONS D'UNE FLORAISON

Il ressort de l'historiographie récente plusieurs raisons qui contribuent à expliquer la création des bibliothèques publiques⁸.

- 7 (Note de la p. 244.) Il existe quelques grandes bibliothèques privées dans le Pays de Vaud dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, qui n'entreront dans les collections publiques qu'au siècle suivant, par exemple celle de Jean-Marc-Louis Favre (1733-1793) à Rolle (4287 titres, soit 7499 vol.), celle de Salomon Reverdil (1732-1808) à Nyon (1754 titres, soit 3184 vol.), celle de Louis Levade (1748-1839) à Vevey, ou celle de Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) (3000 vol.). Les deux premières ont été vendues à la Bibliothèque de Rolle en 1843; quant à la dernière, elle a été léguée à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne en 1838 (Silvio Corsini, «La bibliothèque de La Harpe à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne», in Olivier Meuwly (dir.), *Frédéric-César de La Harpe, 1754-1838*, Lausanne: Bibliothèque historique vaudoise, 134, 2011, pp. 128-132).
- 8 Voir par exemple Roger Chartier, «Sociétés de lecture et cabinets de lecture en Europe au XVIII^e siècle: essai de typologie», in *Sociétés et cabinets de lecture entre Lumières et Romantisme*, Actes du colloque organisé à Genève par la Société de Lecture le 20 novembre 1993, Genève: Société de Lecture, 1995, pp. 43-56.

Premièrement, la croissance du taux d'alphabétisation. Deuxièmement, son corrélat dialectique, l'augmentation de la production imprimée, qui triple en France entre 1701 et 1770. La multiplication des livres encourage leur acquisition partagée. Pour la seule année 1764, quelque 1548 titres, soit 2500 volumes, auraient paru en français à l'intérieur ou hors du royaume⁹; une évolution comparable se fait sentir dans la production romanesque en langue française: la moyenne des titres publiés par année fait plus que doubler en cinquante ans, passant de 92 dans les années 1750 à 194 dans la dernière décennie du siècle¹⁰; la publication des périodiques connaît en France un essor encore plus sensible puisqu'elle septuple presque au fil du siècle, le nombre de nouveaux titres par décennie bondissant de 40 dans les années 1700 à 137 dans les années 1750, puis à 277 dans les années 1780¹¹. Notons que 39% des titres du premier catalogue de la Bibliothèque de Morges (1768) ont été publiés en France.

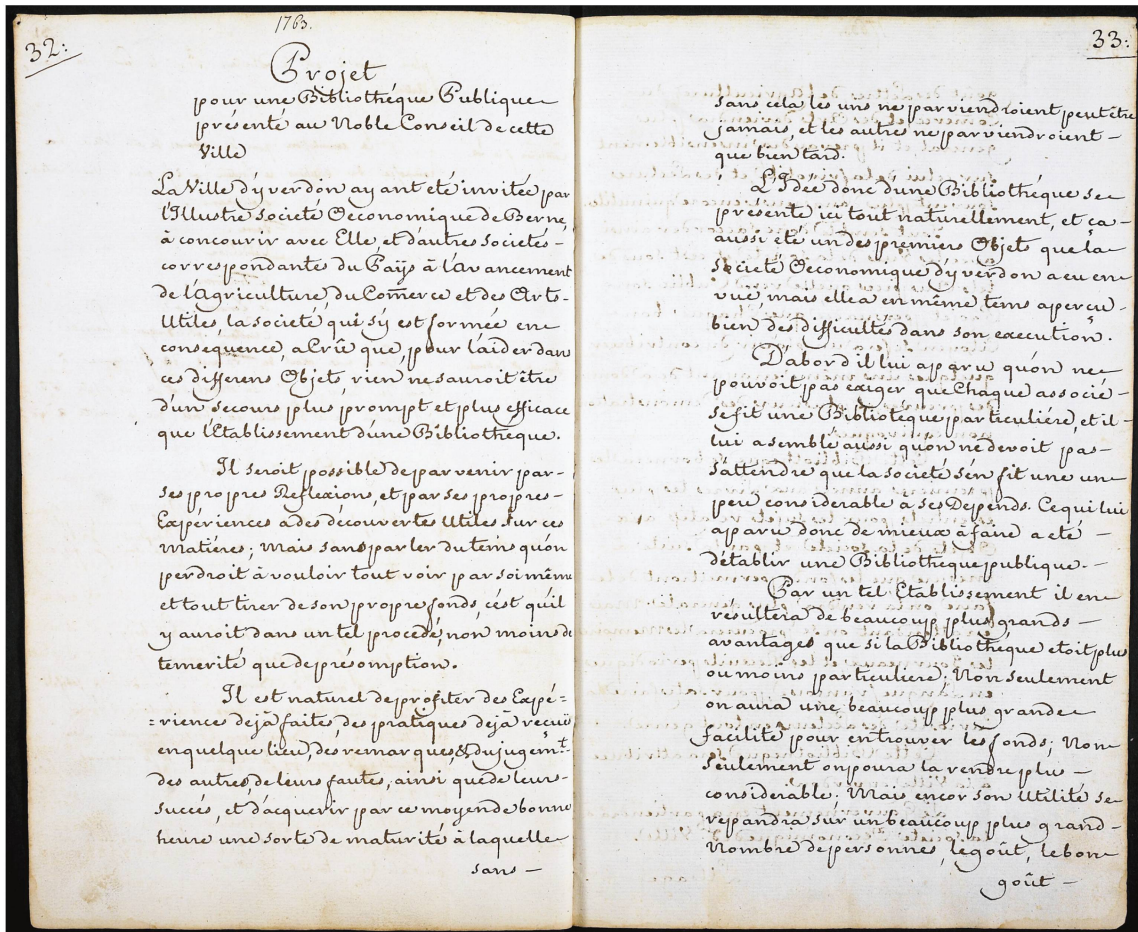
Troisièmement, le coût élevé du livre, en particulier, outre celui des grands formats somptueusement illustrés (par exemple les atlas), le prix de souscription aux publications en série ou par livraison, dont les frais d'acquisition sont récurrents au lieu d'être uniques comme ceux des monographies. Entrent dans cette catégorie les périodiques, les ouvrages de référence (dictionnaires, encyclopédies, etc.) ou les grandes séries en plusieurs volumes, courantes dans des domaines tels que l'histoire. Une année de la *Gazette des Deux-Ponts* coûte 13 £ à la Bibliothèque de Morges entre 1771 et 1776. La valeur moyenne d'un volume inscrit à son premier catalogue imprimé est de 20 £ et 6 s. pour un in-folio, de 7 £ et 10 s. pour un in-quarto, et de 1 £ et 10 s. pour un petit format. En se contentant de payer ne serait-ce que 4 £ pour une souscription annuelle, un lecteur aura accès à 528 titres, soit 2080 volumes, valant plus de 6556 £ en tout. Il ressort des registres des comptes de la Bibliothèque de Morges qu'aidée par les Conseils de la ville elle débourse plus de 1169 £ entre 1768 et 1788 pour acquérir et faire relier les 35 volumes in-folio de l'*Encyclopédie* de Paris. Voici d'ailleurs le constat que fait l'auteur du «Projet» de 1767:

«Les sciences, les belles-lettres ont fait de nos jours de si grands progrès que pour les cultiver, il faut être à même de consulter un grand nombre de livres, et à moins qu'on ne possède des facultés [moyens] bien considérables, leur acquisition est une dépense

9 Henri-Jean Martin, «Une croissance séculaire», in *Histoire de l'édition française*, op. cit., t. 2, pp. 113-127.

10 D'après Angus Martin, Vivienne G. Mylne et Richard Frautschi, *Bibliographie du genre romanesque français (1751-1800)*, Londres: Mansell; Paris: France Expansion, 1977, pp. XXXVI-XXXVII. Encore faut-il souligner que ces chiffres sont sans doute au-dessous de la réalité (notamment en raison des éditions parues sous une rubrique supposée).

11 Jean Sgard (dir.), *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris: Universitas, 1991, 2 vol., t. 2, p. 1136.



Extrait d'une version manuscrite du *Projet pour une bibliothèque publique dans la ville d'Yverdon*, rédigé par le juriste Jean-Georges Pillichody (Registre de la Bibliothèque d'Yverdon, t. I, 1761-1827). ©Bibliothèque publique d'Yverdon, non coté, pp. 32-33, 7 avril 1763.

à laquelle on ne peut pas fournir. Il est donc utile qu'il y ait un dépôt public dans lequel chacun puisse, sans frais, se procurer les éclaircissements qu'il désire.»¹²

Le *Projet pour une bibliothèque publique* entonne le même refrain à Yverdon en 1763:
 «D'un tel établissement il résultera de beaucoup plus grands avantages, que si la bibliothèque étoit plus ou moins particulière; non seulement on aura une beaucoup plus grande facilité pour en trouver les fonds; non seulement on pourra la rendre plus considérable; mais encore son utilité se répandra sur un beaucoup plus grand nombre de personnes, le goût, le bon goût des lettres, de l'agriculture, du commerce, et des arts

12 [François-Samuel Mandrot], *Catalogue de la bibliothèque de Morges*, op. cit., p. 3.

deviendra plus général, et il prévaudra insensiblement sur celui de la frivolité, et des lectures souvent plus dangereuses encore qu'inutiles.»¹³

La faiblesse des moyens matériels de chacun des membres pris séparément justifie l'acquisition en commun des livres, par voie de don ou d'achat. L'union faisant la force, l'accès au savoir, d'une part, sa diffusion, de l'autre, s'en accroîtront. Chaque lecteur disposera d'un plus grand choix de livres et chaque livre rencontrera un plus grand nombre de lecteurs.

Quatrièmement, l'aspiration à une sociabilité lettrée, c'est-à-dire la volonté d'accompagner la lecture individuelle d'échanges et de débats. Les bibliothèques d'Yverdon et de Morges suivent le modèle des *subscription* ou *proprietary libraries*, dont la première voit le jour à Liverpool en 1758, en attendant qu'au moins 57 autres n'éclosent en Angleterre avant 1800, comme le rappelle Roger Chartier. Le but est de constituer une bibliothèque permanente, possédée en commun par les souscripteurs, qui sont soumis à un droit d'entrée et à une cotisation annuelle. Une assemblée générale les réunit une fois par an, qui délègue à un comité, composé d'un bibliothécaire, d'un secrétaire et d'un boursier, la gestion courante et la politique d'acquisition. Un principe démocratique régit ces lieux de sociabilité: « C'est ici, s'écrie Philibert Trudaine (1733-1777) en entrant à la bibliothèque de Grenoble, que l'homme rentre dans ses droits, la science égalise les rangs¹⁴. » Non seulement les souscripteurs sont égaux, quels que soient leur état et leur condition, mais la majorité fait loi. L'admission des nouveaux membres se fait par cooptation, comme les élections aux Conseils de la ville. Les règlements et les listes des nouvelles acquisitions sont adoptés à la pluralité des suffrages. Les membres sont unis par une communauté d'intérêts – à l'origine, agronomiques à Yverdon, littéraires, philosophiques et moraux à Morges.

Cinquièmement, la constitution d'une sphère publique critique. Le coup d'arrêt donné aux activités des Sociétés économiques par le souverain bernois en 1766 en est l'illustration. La préface de la livraison des *Mémoires et Observations recueillies par la Société œconomique de Berne*, dans laquelle paraît cette année-là le mémoire de Jean-Louis Muret qui a remporté le concours lancé par la Société sur les causes du dépeuplement du Pays de Vaud, rend implicitement responsable de ce fléau le gouvernement bernois¹⁵. La réaction du Conseil souverain ne se fait pas attendre. Il interdit aux Sociétés économiques de traiter à l'avenir de questions politiques. Celle d'Yverdon met

¹³ *Ibid.*, p. 4.

¹⁴ *Mémoires de la Société littéraire de Grenoble*, *op. cit.*, À Grenoble: chez J. Allier, 1787, in-4, p. 14.

¹⁵ *Mémoires et observations recueillies par la Société œconomique de Berne*, [Berne]: [Société typographique], 1766, in-8, première partie, p. II.

brutalement fin à l'essentiel de ses activités économiques et se recentre sur la gestion de sa bibliothèque, avant de se reconvertir en Société littéraire en 1773.

À ces cinq raisons qui conditionnent l'accès collectif au savoir, on pourrait en ajouter de plus immatérielles, la volonté d'instruire et de s'instruire, le souci du progrès des connaissances utiles et de leur diffusion, et le zèle pour le bien public, reflets de l'esprit à la fois pédagogique, civique et philanthropique qui traverse et nourrit la seconde moitié du siècle.

Ces raisons validées à l'épreuve des sources, il convient d'approfondir l'analyse et de déterminer non seulement dans quel contexte les deux premières bibliothèques publiques du Pays de Vaud ont vu le jour, mais aussi quels en étaient les lecteurs et quelles étaient leurs lectures.

LES ESPACES DE SOCIABILITÉ LIÉS À LA LECTURE

Dans le paysage des structures de sociabilité liées à la lecture dans le Pays de Vaud à la fin de l'Ancien Régime, les bibliothèques publiques se distinguent à la fois de la Bibliothèque de l'Académie et des cabinets littéraires, non seulement par leur mode de fonctionnement, leurs ressources financières, leur système de souscription, leur politique d'acquisition et leurs horaires d'ouverture, mais surtout par le public auquel elles s'adressent et la nature de leurs fonds, autrement dit par le type de savoir qu'elles accumulent et ceux à qui elles y donnent accès. On peut considérer ces structures comme complémentaires plutôt que concurrentes et postuler que leur apparition successive (la Bibliothèque de l'Académie à la Réforme, les bibliothèques publiques à partir des années 1760, les cabinets littéraires vingt ans plus tard) répond à l'émergence de nouveaux besoins que les établissements existants ne sont pas en mesure de satisfaire. Chacune de ces entités filtre son public à sa manière, par des contraintes savantes ou des obstacles financiers.

Si les bibliothèques publiques ont des horaires d'ouverture tout aussi restreints que l'Académie, elles échappent aux contraintes et à l'exclusivisme de la haute école, dans laquelle l'accès au savoir est limité dans la société et dans le temps (à moins d'être professeur) et subordonné à l'acquisition de connaissances sanctionnée par l'obtention d'un diplôme. En principe ouvertes aux personnes de toute condition et de tout âge, y compris aux femmes et aux enfants, sans prestation d'une contrepartie savante ni limite temporelle, au point que la jouissance de leurs services peut même être héréditaire, elles leur offrent la possibilité de se cultiver et de se divertir, et de lire ce qu'elles ne peuvent acquérir, à domicile ou dans un espace collectif qui favorise l'échange lettré.

Si les cabinets littéraires sont ouverts presque tous les jours, du matin à la tombée de la nuit, sauf les dimanches et les jours de fête, et s'ils fournissent un large éventail de

nouveautés, leurs tarifs, pourtant dégressifs en proportion inverse de la durée de la souscription et du nombre des volumes empruntés, restent élevés, et la durée d’un abonnement ne dépasse pas l’année. En 1784, un abonné du cabinet littéraire de François Lacombe, à Lausanne, devait déboursier 8 £ par an pour pouvoir emprunter deux livres à la fois, presque le triple du montant d’une souscription annuelle à Yverdon en 1765. Pour 48 £, payées une fois pour toutes, un souscripteur de la Bibliothèque de Morges pouvait en emprunter autant à la fois, mais durant toute sa vie, et transmettre ses droits à l’un de ses descendants à perpétuité. L’institution, quant à elle, échappait à la logique mercantile du cabinet et pouvait prescrire à son public des lectures choisies et le mettre à l’abri des « mauvais livres ».

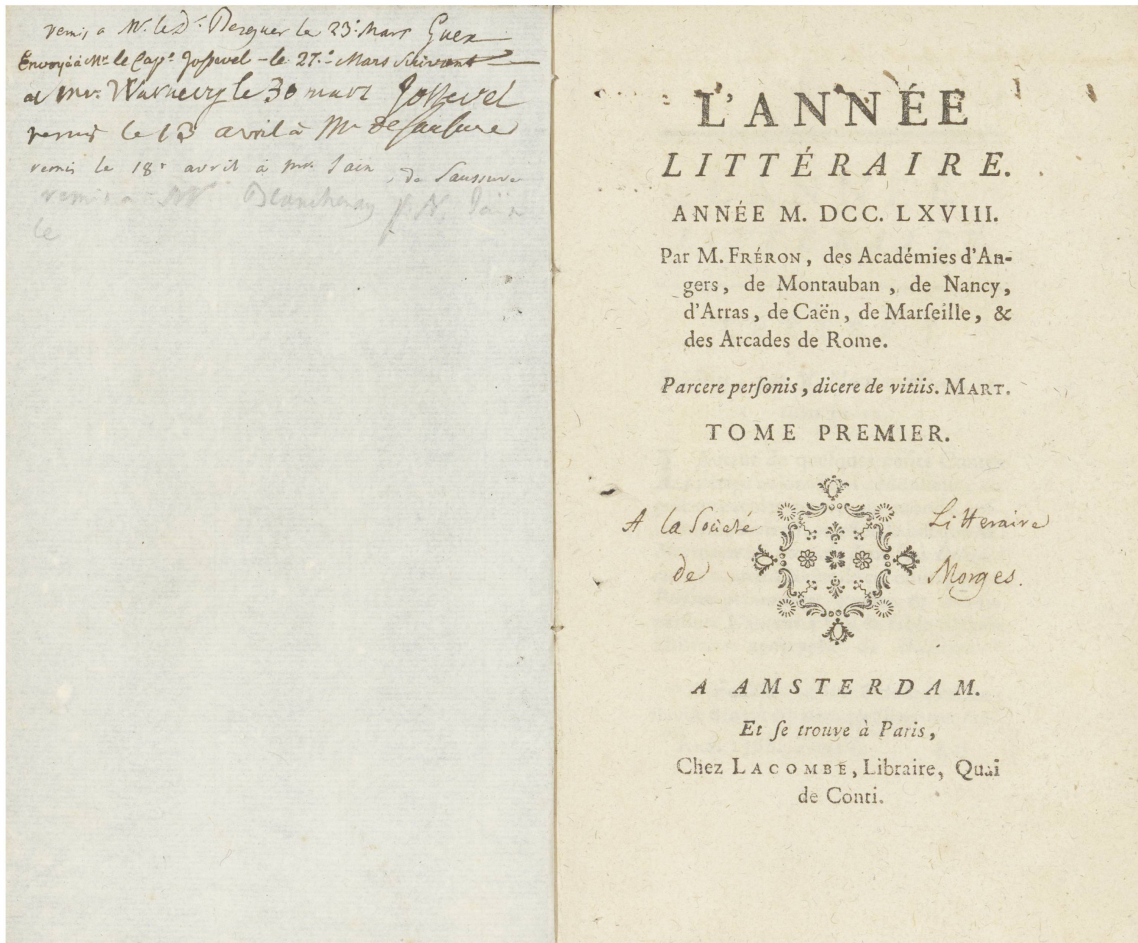
DES CIRCONSTANCES CONTRASTÉES

Les Bibliothèques d’Yverdon et de Morges ne naissent pas dans les mêmes circonstances. À l’origine, l’une est liée à une société savante, fondée en 1761 comme une correspondante de la Société économique de Berne, et ses membres sont invités à contribuer par leurs travaux aux progrès de l’agriculture, de l’industrie et du commerce. L’un des trois premiers objets que la Société économique d’Yverdon se propose dès son origine est « ... de rechercher les moyens de trouver les fonds pour se procurer les livres d’agriculture, d’arts, et de commerce nécessaires, et même pour former avec le tems une bibliothèque publique à l’usage de la ville »¹⁶. Pendant deux ans, les livres sont réservés à la seule jouissance des 17 membres de la Société, qui formalise par écrit en 1763 le projet de fonder une bibliothèque publique¹⁷. Cette volonté de faciliter l’accès au savoir s’accompagne d’un désir d’élargir le cercle de ses membres-souscripteurs, afin d’augmenter son capital, et de trouver des donateurs pour enrichir ses fonds de livres. Fixée à 16 £ en août 1761, la souscription à vie est portée un an plus tard à 30 £, explicitement « pour l’établissement d’une bibliothèque »¹⁸. De fait, cette ouverture à un public plus large permet à la Société de doubler le nombre de ses souscripteurs à vie, comme en témoigne la liste publiée dans son premier catalogue (1765), et d’augmenter son capital d’un tiers, comme l’atteste le registre des comptes¹⁹. En quinze jours, cinq membres d’une même famille contractent une souscription à vie.

16 « Registre de la Bibliothèque d’Yverdun, t. I (1761-1827) », Bibliothèque publique d’Yverdon (BPY), non coté, p. 5, 1^{er} juin 1761.

17 [Jean-Georges Pillichody], *Projet pour une bibliothèque publique dans la ville d’Yverdon, MDCCLXIII*, [Yverdon]: [F.-B. de Félice], 1763, in-4, 7 p. BPY 626 (1).

18 « Registre des comptes de la Bibliothèque » d’Yverdon (1761-1812), Bibliothèque publique d’Yverdon, BPY 20 (ci-après RCY), p. 2, 4 août 1762.



Cette livraison de l'*Année littéraire* de Fréron porte, sur la page de titre, l'ex-libris manuscrit de la Société littéraire de Morges et, sur la page de garde, l'ordre et les dates de circulation de ce périodique parmi les membres de la Société. Bibliothèque publique de Morges, in-8, N° 359.

Lieux de rencontre et d'échange où les lectures sont suivies de discussions, cercles proposant journaux et nouveautés à leurs membres triés sur le volet, les sociétés littéraires prolifèrent en France à partir de la seconde moitié du siècle. Un tel cénacle, composé de 10 membres, voit le jour à Morges le 19 août 1767 à l'initiative du pasteur François Samuel Mandrot (1723-1812). On se réunit tous les mercredis chez l'un des membres, à tour de rôle. Au fil des séances, alternent lectures et débats sur des sujets de littérature, de philosophie et de morale qui rappellent les questions agitées par d'autres sociétés de pensée de l'époque, notamment la Société morale et la Société littéraire, fondées à Lausanne, respectivement en 1766 et en 1772. Dans leurs séances, les sociétaires de Morges lisent à haute

19 (Note de la p. 250.) En décembre 1764, la Bibliothèque a récolté 810 £ auprès de ses membres fondateurs. Les souscriptions contractées après que la Bibliothèque est devenue publique en 1763 ont rapporté 421 £ en janvier 1765, dont neuf souscriptions annuelles et 394 £ provenant de 11 souscriptions à vie (RCY, pp. 1-4).

voix des pièces de leur façon. On souscrit à frais communs à des périodiques (*Le Journal des savants*, *L'Avant-Coureur*, la *Gazette littéraire de l'Europe*, le *Journal encyclopédique*, *L'Année littéraire* de Fréron et le *Mercure de France*) qui sont mis en circulation au sein du cercle dans un ordre réglé²⁰. Le projet de fondation d'une bibliothèque est présenté et approuvé seulement quinze jours après la séance de fondation de la Société littéraire.

Les deux premières bibliothèques publiques de Suisse romande ont par ailleurs bien des points communs. Elles sont nées par souscription, à l'initiative de notables locaux. Si l'une a été créée par une société savante et l'autre par une société littéraire à quelques années d'intervalle, toutes deux ont vu le jour dans l'une des quatre villes du Pays de Vaud qui, avec Lausanne et Vevey, comptent plus de 2000 âmes. Il y a bien entendu une question de taille critique. De plus, Yverdon et Morges constituent, avec Moudon et Nyon, ce que l'on appelait les quatre « bonnes villes », ces cités auxquelles les princes de Savoie avaient accordé des franchises. Ces deux bibliothèques sont nées dans des centres urbains qui concentrent administration politique, judiciaire, ecclésiastique, militaire et douanière. Yverdon et Morges sont le siège de circonscriptions administrative, ecclésiastique et militaire (bailliage, classe et département). Dans chacune de ces villes, l'administration baillivale se superpose à l'administration municipale, à la cour baillivale s'ajoute une cour de justice. Ce sont donc des viviers de magistrats, de fonctionnaires bernois ou vaudois, de pasteurs et de lettrés, que l'on retrouve dans les rangs des souscripteurs.

Ces deux villes ont une importance commerciale considérable. Situées au bord d'un lac, sur des voies de communication routières et navigables, elles abritent des foires 4 ou 5 fois par an. Yverdon se trouve à la croisée de deux grands axes : la route du sel, clé du commerce de Berne avec la France via Pontarlier, et celle qui conduit du Midi de la France au Rhin, ouvrant l'accès aux marchés allemands et hollandais, et notamment aux foires de Francfort, en passant par la Savoie, Genève et Lausanne. Yverdon a le monopole du sel, seule denrée que Berne importe, le receveur des sels de France y réside et prend rang dans la Société économique locale. C'est aussi la seule ville vaudoise de plus de 2000 habitants qui ait accès au Rhin et à la mer du Nord par voie navigable sans rupture de charge. La compagnie des bateliers d'Yverdon détient le monopole du transport fluvial et lacustre de toutes les marchandises transitant par Yverdon, d'Orbe à Nidau. Du point de vue des débouchés vers le nord de l'Europe, Yverdon est donc mieux située que Lausanne. De Félice ne s'y trompera pas en la choisissant pour y fonder son

20 Si ces titres, sauf le premier, manquent à tous les catalogues anciens, on les trouve encore sur les rayons ; la souscription à aucun de ces périodiques ne se poursuit au-delà de 1769, ce qui donne à supposer que la Société littéraire se cantonne dès lors dans ses activités bibliothéconomiques.

commerce de librairie. Par ailleurs, ces deux villes sont également le siège d'un important bureau de l'administration des péages. Morges est le siège de l'intendance générale des péages du Pays de Vaud. Le fondateur de la bibliothèque, le pasteur Mandrot, arrondira d'ailleurs sa fortune en épousant la fille du titulaire de cet office. Enfin, ces deux premières bibliothèques sont nées dans des villes de formation, qui abritent un établissement d'enseignement public – un collège – et plusieurs pensions privées.

LE POIDS DES ÉDILES LOCAUX

Les fondateurs de la Bibliothèque d'Yverdon sont les membres de la Société économique locale, présidée par le bailli. Ce dernier mis à part, seuls 3 des 16 sociétaires sont issus de la noblesse, mais 5 sont seigneurs d'une terre, quand ils n'appartiennent pas à l'une de ces familles roturières dont la puissance croît avec le siècle: 3 appartiennent à la famille Bourgeois, qui fournit 10 conseillers au cours du siècle, et 2 à la famille Doxat, dont la présence est ininterrompue au sein des Conseils de la ville depuis au moins 5 générations et qui leur donne 11 conseillers au cours du XVIII^e siècle. Tous les membres fondateurs sont bourgeois, tous sauf 2 le sont d'Yverdon. La plupart appartiennent à des familles de vieille souche, bourgeoises du lieu de longue date, les Treytorrens depuis le XIV^e siècle, les Pillichody, Doxat et Bourgeois, depuis le XVI^e siècle, les Portefaix et les Haldimand depuis le XVII^e siècle. Un seul, Verdelhan, est fils de réfugiés huguenots de fraîche date, mais c'est un avocat aisé. Les trois quarts vivent en ville. Bref, il s'agit pour l'essentiel de citadins et de propriétaires terriens fortunés et cultivés, qui souvent possèdent une bibliothèque privée, et entre lesquels il existe par ailleurs d'étroits liens de parenté. La moyenne d'âge est de 46 ans, le benjamin est tout juste majeur, c'est-à-dire qu'il a 25 ans, l'une des conditions d'éligibilité au Conseil, les deux doyens en ont 57. Les 16 membres autres que le bailli, qui se partagent les fonctions de directeur, de vice-directeur, de boursier et de secrétaire de la Société, appartiennent soit à l'oligarchie locale des magistrats qui monopolisent les charges baillivales et municipales (autrement dit les fonctions judiciaires, politiques, économiques et militaires qui sont les seuls postes officiels à responsabilités que peuvent briguer les Vaudois), soit à la bourgeoisie à talents (notaires, avocats, médecins), à l'exclusion notable de celle du négoce. Parmi ceux qui exercent des charges municipales, on reconnaît à la fois des représentants des instances politiques et judiciaires: 3 sont membres des Conseils, 6 sont membres d'une cour de justice, 2 sont châtelains, 3 sont lieutenants de justice. Les magistrats forment donc le cœur de la Société: la moitié de la cour baillivale et près de la moitié de la cour de justice y sont représentées. Le niveau de formation des fondateurs est élevé: un quart sont docteurs en droit; 2 sont docteurs en médecine et occupent

ensemble deux des 3 charges de médecin pensionné de la ville. Enfin, 3 sont officiers au service du souverain bernois ou d'une puissance étrangère. Bien entendu, rien n'empêche le cumul de ces différentes fonctions.

On ne compte aucun pasteur dans ce noyau primitif, alors que 3 ministres, dont le principal du collège, figurent parmi les 15 premiers directeurs de la Bibliothèque de Morges. Les autres sont les 3 assesseurs de la cour baillivale, 5 des 36 conseillers de la ville (dont 1 est docteur en droit et avocat), 1 négociant, 1 médecin, 1 haut fonctionnaire bernois (le grand commis des péages) et 2 officiers au service étranger. La moyenne d'âge est de 44 ans; le plus âgé en a 61, le plus jeune, le seul mineur, n'en a que 20.²¹ La base de recrutement se confirme quand la direction s'élargit en 1769 par l'agrégation de 11 nouveaux membres, dont un régent faisant office de secrétaire et 10 personnes, âgées en moyenne de 50 ans, qui sont convoquées quand il s'agit de prêter de l'argent, la bibliothèque arrondissant sa pelote par le biais de prêts à intérêt, au point qu'à la longue les opérations bancaires l'emportent sur les tâches bibliothéconomiques: 6 conseillers, 2 notaires (dont le receveur du château, charge très lucrative), 3 négociants, 1 médecin et 2 officiers. La direction compte dès lors en son sein 11 des 36 membres des Conseils.

Cette prédominance des magistrats semble être une constante dans les instances dirigeantes des bibliothèques publiques fondées avant la fin de l'Ancien Régime, en France comme en Suisse. La commission chargée de la direction de la Bibliothèque de la ville de Neuchâtel par le règlement adopté le 16 mars 1790 comprend 13 membres nommés par le Conseil-Général. Les représentants des autorités politiques y détiennent la majorité. Présidée par le banneret, elle comprend 2 membres du Petit Conseil, 4 du Grand Conseil, 2 pasteurs, 3 notables et l'inspecteur de l'éducation publique²². À Bienne, la direction de la bibliothèque comprend notamment le banneret et le secrétaire du Conseil, son fils, 5 pasteurs, 1 notaire et 2 médecins²³. À Vevey, parmi les 21 membres de la bibliothèque circulante, les magistrats tiennent le haut du pavé: 2 lieutenants et 2 assesseurs baillivaux, 2 lieutenants de justice, 1 conseiller et le banneret, à côté de 2 pasteurs, de 6 officiers et d'un médecin²⁴. À Grenoble, on trouve, parmi les 126 souscripteurs, des personnes morales ou physiques, ecclésiastiques ou laïques,

21 Vincent Louis Rodolphe de Saussure (1747-1826).

22 Urs Leu, Hanspeter Marti et Jean-Luc Rouiller (dir.), *Répertoire des fonds imprimés anciens de Suisse*, op. cit., t. 2, p. 133.

23 Marcus Bourquin, «Die wechselvolle Geschichte der Stadtbibliothek: von der Moralis Burger- zur Stadtbibliothek Biel (1765-1925)», in *Annales biennoises*, 1991, pp. 51-58.

24 Silvio Corsini, «On ne prête qu'aux riches...», art. cit., pl. V, p. 287.

issues du clergé régulier ou séculier, de l'administration royale ou municipale, et de la bourgeoisie à talents ou du négoce, dont chacune se déleste en moyenne de plus de 500 £, au maximum de 7200 £, pour les personnes morales, et de 3000 £ pour les particuliers. Les 25 membres de la commission de direction comprennent des conseillers au Parlement, des avocats, des chanoines, des officiers et un médecin.

LE PROFIL DES SOUSCRIPTEURS

L'aire de recrutement des souscripteurs est plus large à Morges qu'à Yverdon, aussi bien géographiquement que socialement et professionnellement. Grâce à l'activisme de son fondateur, la Bibliothèque de Morges recrute jusque dans les villes, les villages et les bailliages voisins, notamment parmi les patriciens bernois qui exercent des charges ou possèdent des terres alentour. On ne compte que 52 souscripteurs à Yverdon, 145 à Morges, là aucune femme et un seul mineur, ici 18 femmes et autant de mineurs, dont le plus jeune enfant n'a que 5 ans, soit un quart du nombre total des souscripteurs. Du coup, l'âge moyen est plus élevé à Yverdon qu'à Morges (48 ans au lieu de 40, l'âge moyen au décès étant de 70 ans dans les deux cas).

Presque tous les souscripteurs d'Yverdon (92%) ont contracté une souscription à vie. Plus de la moitié d'entre eux (57%) sont aussi des bienfaiteurs de l'institution. À eux seuls, ils ont fait présent de 71% des 621 titres, soit 984 volumes, qui sont entrés par voie de don. À Morges, où un système de souscription plus différencié comprend différents types de *droit d'entrage* susceptibles de se combiner avec un cens annuel, la moitié des souscripteurs n'ont souscrit qu'à titre viager, un quart ont acquis le privilège de transmettre leurs droits à la Bibliothèque à l'un de leurs descendants, à perpétuité, sans redevance annuelle; 1 sur 6 a acquis un droit transmissible, à perpétuité, soit à tous ses descendants mâles, soit à l'un seul de ses enfants; seul 1 souscripteur sur 5 est aussi un bienfaiteur, mais il faut rappeler que les fonds s'enrichissent, en l'occurrence, avant tout par des achats.

Si plus des trois-quarts des souscripteurs yverdonnois (78%) sont bourgeois du lieu, seuls 40% des souscripteurs morgiens le sont, mais 9% le sont de Berne, et beaucoup, d'autres localités vaudoises; un dixième d'entre eux ne sont qu'habitants. À Yverdon, 1 souscripteur sur 20 provient d'une famille qualifiée, 1 sur 5 à Morges, où le pasteur Mandrot pourra se vanter en 1769 que tous les vassaux du bailliage ont souscrit.

Si l'on analyse le profil professionnel des 110 hommes majeurs qui ont souscrit à Morges, on constate à nouveau la prépondérance des magistrats, qu'ils siègent à la cour baillivale, dans une cour de justice ou dans l'un des deux Conseils, structures oligarchiques dont les sièges sont monopolisés par moins d'une vingtaine de familles bourgeoises: 57%

à Yverdon, 36% à Morges, dont 23 conseillers sur 36 (soit un cinquième des hommes majeurs qui ont souscrit), détail qui ne sera pas sans incidence favorable sur l'attitude des autorités locales à l'égard de la Bibliothèque. Le cumul des charges est courant. Tel est à la fois lieutenant baillival, conseiller et justicier. Dans les deux bibliothèques, entre un quart et un tiers des souscripteurs appartiennent à la bourgeoisie à talents ou du négoce (30% à Yverdon, 27% à Morges). Notons que 6 des 13 commerçants morgiens qui figurent parmi les membres fondateurs viennent d'être reçus bourgeois de la ville. À Yverdon, 16% des souscripteurs, 29% à Morges, sont officiers de milice ou au service étranger. Si l'on ne compte que 2 pasteurs dans le noyau primitif d'Yverdon, le fondateur de la Bibliothèque de Morges a enrôlé 10 de ses confrères des 3 colloques de sa classe (Morges, Aubonne et Nyon), soit 1 souscripteur sur 10. En revanche, les artisans se comptent, à la lettre, sur les doigts de la main (1 à Yverdon, 5 à Morges).

En conclusion, notons que ce sont avant tout les couches supérieures de la société (la noblesse, la magistrature, les propriétaires terriens, la bourgeoisie à talents ou du négoce, et les pasteurs) qui s'approprient le livre à Yverdon et à Morges à cette époque.

LES FONDS PRIMITIFS

Quelle est la nature des fonds de ces deux bibliothèques à leurs débuts? Une comparaison entre leurs premiers catalogues, publiés respectivement en 1765 et en 1768²⁵, fait apparaître un contraste saisissant. À Yverdon on compte 639 titres, soit 1064 volumes, à Morges le nombre de titres est moindre (528), mais les volumes sont 2 fois plus nombreux (2080), en raison de la fréquence des grandes séries. Dans un cas, la plupart des livres (95%) ont été données, dans l'autre cas, achetés (84%). Là comme ici, plus des trois quarts des volumes sont de petits formats (78% à Yverdon, 82% à Morges), reflétant la réalité de la production imprimée²⁶. On est plus friand de nouveautés à Morges qu'à Yverdon: 92% des titres ont paru au cours du siècle, contre 79%; près d'un tiers des titres (31%) ont été publiés dans les 10 dernières années, plus de la moitié (53%) dans les 20 dernières années, contre un quart et un tiers respectivement, sans doute aussi parce que certains livres se sont transmis de génération en

25 [Jean-Georges Pillichody], *Catalogue des livres de la Bibliothèque d'Yverdon, par ordre alphabétique, avec le numéro de leur format, et la liste des bienfaiteurs et des souscripteurs, depuis 1761 que la Société économique s'est formée jusqu'au 15. de février 1765*, Yverdon: [F.-B. de Félice], [1765], in-8, 47 p. BPY 2464/1765/1 (2); [François-Samuel Mandrot], *Catalogue de la Bibliothèque de Morges*, *op. cit.*

26 La prépondérance des petits formats est encore plus flagrante parmi les ouvrages publiés dans le Pays de Vaud entre 1773 et 1803: 35% d'in-12, 58% d'in-8, 6% d'in-4 et 0,5% d'in-fol. (Communication personnelle de Pascal Delvaux.)

génération avant d'être donnés à la Bibliothèque d'Yverdon, alors que Morges achète, dans la mesure du possible, des livres neufs.

À Yverdon, 6 titres sur 10 sont en latin, alors que plus de 9 sur 10 sont en français à Morges (et 28 % sont des traductions). Ici, la littérature professionnelle et savante l'emporte, alors qu'à Morges, la littérature de formation et d'agrément représente une partie importante des fonds. À Yverdon, le droit se taille la part du lion, puisqu'il représente plus de la moitié des titres (53 %), notamment en raison d'un don de 18 recueils artificiels contenant quelque 300 dissertations ou leçons inaugurales soutenues dans cette discipline. Viennent ensuite l'histoire (12 %) et la littérature (8 %); l'économie (7 %) et la théologie (6 %) sont au coude-à-coude; les autres disciplines représentent des quantités négligeables. À Morges, la littérature (35 %) et l'histoire (26 %) représentent près des deux tiers des fonds, elles prennent respectivement 4 et 2,5 plus de place qu'à Yverdon, tandis que le droit et l'économie y sont presque totalement absents. En l'occurrence, ce sont la théologie (8 %) et les récits de voyage (7 %) qui se tiennent dans un mouchoir. Le poids des périodiques est comparable dans les deux bibliothèques, soit une douzaine de titres, mais Yverdon souscrit à des journaux économiques en plus des périodiques généralistes qui rendent compte des dernières parutions dans la plupart des champs du savoir. À Yverdon, un titre emblématique serait une dissertation juridique en latin, publiée en Allemagne au cours du siècle dans une brochure in-quarto; à Morges, un roman en français, récemment publié en France ou en Hollande dans un petit format. Seuls 58 titres se retrouvent dans les deux catalogues. En d'autres termes, 1 titre sur 10 du catalogue de Morges, le plus fourni, est présent dans celui d'Yverdon.

La politique d'acquisition est active et volontaire à Morges, passive à Yverdon. La Bibliothèque de Morges envoie à 7 libraires (dont 2 à Paris) une liste de livres à acquérir qui a été approuvée par la première assemblée générale. Au terme de cet appel d'offres, une convention est signée avec Heubach & C^{ie} à Lausanne. La Bibliothèque de Morges obtient un rabais de 40 % sur les prix du catalogue du libraire et achète les livres neufs, en feuilles.

Comme le précise le «Projet sur lequel on a souscrit», qui a valeur programmatique, les fonds de la Bibliothèque s'adresseront aux lecteurs de tout âge, aussi bien aux actifs qu'aux oisifs, aux vieillards qu'aux jeunes en formation, aux négociants en activité qu'aux mères, dont le surcroît de culture rejaillira sur leur progéniture. Destinés autant à instruire qu'à délasser dans les bornes de l'honnêteté, ils joignent l'utile à l'agréable, visent à former le goût et à orner l'esprit, et privilégient la raison et l'apprentissage au détriment des nourritures frivoles. Ils servent avant tout une visée pédagogique et morale, qui trahit la volonté de contrôler les esprits par la maîtrise de leurs lectures.

Il s'agit à la fois de pallier le manque de livres et de prescrire la bonne littérature en détournant des lectures creuses, voire dangereuses, qui garnissent les boutiques des loueurs de livres. On n'y trouvera donc aucune lecture populaire ni aucun de ces livres « philosophiques » qui offensent l'État, l'Église ou les mœurs. De Rousseau, le lecteur n'aura que *La Nouvelle Héloïse* à se mettre sous la dent.

La nature des fonds, ainsi que la prépondérance du français, des publications récentes et des petits formats confirment que nous ne sommes pas en présence d'une institution savante, mais d'une bibliothèque de formation et de récréation, dans laquelle la pédagogie et la morale jouent un rôle déterminant.

Sur le versant instructif, six principes se dégagent, qui croisent des critères intellectuels et économiques. Premièrement, couvrir tous les champs du savoir. Deuxièmement, garantir l'accessibilité des textes au plus grand nombre par des traductions et des ouvrages de vulgarisation. On ne trouve aucun ouvrage en latin dans les domaines où cette langue, en constant recul, s'est réfugiée – la théologie, la médecine ou la philosophie –, un seul en sciences. On ne tombe sur aucun titre publié dans une autre langue vivante que le français. Les textes bibliques sont en traduction française, de même que de nombreux classiques latins (certes à côté du texte original), et la littérature grecque ne s'y donne à lire que dans des traductions latines.

Troisièmement, mettre l'accent sur la formation intellectuelle et morale, en réunissant les ouvrages de référence et les fondamentaux de la plupart des disciplines. Outre les ouvrages sur la pédagogie, on trouve des manuels (*Abrégés, Éléments, Cours, Introduction, Instructions, École* ou *Principes*), aussi bien « à l'usage des jeunes gens » que des régents et précepteurs, des livres de lecture, des anthologies littéraires et des dictionnaires « portatifs ». L'apprentissage de la langue, de la lecture, de l'art oratoire ou épistolaire n'est pas oublié. Les littératures primaire et secondaire liées à la culture antique représentent 15 % des titres. À l'exception notable d'Aristote et de Sénèque, on rencontre l'essentiel de la production de l'Antiquité, qu'il s'agisse d'histoire, de littérature ou de philosophie, en latin, le plus souvent dans des éditions critiques *ad usum Delphini* procurées par de grands philologues hollandais ou allemands.

Quatrièmement, privilégier le général et l'universel au détriment du particulier, sans l'exclure, en assurant une bonne couverture géographique et chronologique (histoire et géographie universelles, histoire continentale ou nationale).

Cinquièmement, faire porter l'accent davantage sur la pratique et sur l'expérience que sur la théorie et la spéculation. La théologie critique, patristique, dogmatique, catéchétique ou polémique occupe peu de place, quand elle n'est pas totalement absente, au profit de l'apologétique, de l'homilétique ou de la morale, outre l'histoire ecclésiastique.

En philosophie, la logique et la morale l'emportent sur la métaphysique. Les ouvrages de vulgarisation scientifique ou médicale priment les grands traités, et les manuels pratiques ne manquent pas, qu'ils portent sur la construction des navires, la viticulture, la sériciculture ou l'équitation. Dans cette catégorie entrent également les ouvrages liés à l'exercice d'une profession, notamment les dictionnaires ou traités économiques de Chomel, de Jacques Savary et de son fils Jacques Savary des Bruslons.

Sixièmement, fournir les livres qui sont hors de la portée de la plupart des bourses. Quatre types d'ouvrages entrent dans cette catégorie: les grands in-folios somptueusement illustrés (les atlas), les grandes séries historiques (*l'Histoire ecclésiastique* de Fleury, *l'Histoire de France* de Velly, *l'Histoire d'Angleterre* de Hume et celle de Rabin Thoyras, *l'Histoire moderne des Chinois* de Marsy), les grandes entreprises éditoriales des Lumières, publiées par souscription (*l'Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, *l'Histoire naturelle* de Buffon, *l'Histoire universelle* de l'abbé Raynal et *l'Histoire générale des voyages* de Prévost d'Exiles, tous titres que l'on retrouve à Yverdon), et les périodiques, de préférence les feuilles littéraires et morales, plutôt que les gazettes ou les périodiques savants ou politiques.

Quand bien même on en excepte la littérature antique, destinée à la formation, les belles-lettres tiennent le haut du pavé sur le versant récréatif, au premier rang desquelles figurent les romans, notamment épistolaires, mais aussi le théâtre, les fables, les contes et la poésie. On compte peu de littérature étrangère, hormis l'anglaise – et encore est-elle traduite –, avant tout les grands romans contemporains de Defoe, de Fielding, de Richardson, de Smollett et de Swift, qui sont devenus des classiques. En littérature, l'accent porte sur les XVII^e et XVIII^e siècles, le Moyen Âge est absent, la Renaissance est sous-représentée.

À Yverdon, la présence de bibliographies telles que les *Conseils pour former une bibliothèque* de Formey, la *Bibliotheca latina* de Fabricius et *l'Histoire critique des journaux* de Camusat trahit certes la volonté d'élaborer une politique d'acquisition cohérente, mais on ne sait si des directives ont été transmises aux bienfaiteurs pour orienter leur générosité: « Pour ce qui est des dons et legs, on les recevra tels que chacun voudra les faire », dit le *Projet*. En tous les cas, au premier abord, la composition de ce premier catalogue peut paraître quelque peu hétéroclite et tributaire des intérêts divergents des donateurs. Élie Bertrand, par exemple, fait présent de ses principaux travaux dans ses différentes sphères d'activité: l'administration ecclésiastique, la géologie, l'histoire de la langue, la morale et l'homilétique. C'est à la même logique que l'on doit un ensemble d'ouvrages d'architecture militaire, de poliorcétique (art d'assiéger les villes) et de mathématiques appliquées, qui sont dus à la générosité d'un colonel au service étranger.

On ne compte qu'une quarantaine de titres directement liés aux activités de la Société économique. L'accent porte en premier sur l'agriculture. Des monographies sur telle ou telle branche locale de l'agriculture, de l'élevage ou de la manufacture côtoient les sommes classiques et les grands dictionnaires.

La discipline la mieux représentée, le droit, regroupe les instruments du droit coutumier indispensables à la pratique des juristes vaudois, très présents parmi les souscripteurs, à côté de commentaires sur le droit romain ou sur le droit féodal, sans oublier les textes fondateurs du droit naturel. La littérature antique est très lacunaire, de même que l'histoire de l'Antiquité. Dans l'ensemble, l'empreinte des Lumières à Yverdon en 1765 est moins forte qu'à Morges en 1768.

CONCLUSION

À la recherche d'un équilibre entre la tradition et l'innovation, les bibliothèques publiques ont joué un rôle important dans la transmission des idées éclairées. Dans la politique d'acquisition de Morges transparaissent les principes qui définissent les fonds de nos bibliothèques publiques au XIX^e siècle, époque à laquelle leur accès devient enfin universel. Une comparaison entre ces deux bibliothèques publiques démontre que toutes ne se valent pas, que si leurs publics se recoupent en grande partie, leurs fonds divergent. Nos futures recherches, permettront, dans un premier temps, d'approfondir et d'affiner, par une étude comparative, à la fois quantitative et qualitative, l'analyse de l'état des fonds des bibliothèques publiques d'Yverdon, de Morges et de Lausanne, par exemple, dans les années 1780. Dans un second temps, la même approche, appliquée à la Bibliothèque publique, à celle de l'Académie et au cabinet littéraire de François Lacombe, à Lausanne, dans les années 1790, démontrera sans doute que ces trois structures de sociabilité liées à la lecture ont des fonds et des publics encore plus différenciés, et que, partant, elles répondent à des besoins et se prêtent à des usages contrastés qui justifient leur coexistence dans une même ville à la fin du siècle.